



PROCÈS-VERBAL
Conseil d'établissement – École alternative Rose-des-vents
23-10-2023 | 18h30

PRÉSENTS :

- Caroline Bergeron, parent
- Coralie Delhumeau, parent
- Karine Desruisseaux, parent
- Valeria Kravcenko, parent
- Mathieu LeBlanc, parent
- Isabelle Therrien, parent
- Geneviève Vanier, parent
- Claudia Aubry, enseignante
- Caroline Tardif, enseignante
- Anouska Therrien, enseignante
- Julie Tétreault, responsable du service de garde
- Mihaela Stoie Dobre, orthopédagogue

Formant quorum sous la présidence d'Isabelle Therrien.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Isabelle Di Torre Filion, directrice
- Madame Christiane Jean-Louis, secrétaire

SONT ABSENTS :

- Claude HOUNGBEDJI, enseignant
- Stéphanie Watt, parent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Isabelle Therrien, déclare la réunion ouverte. Il est 18h36.

CE-2310-23-1

IL EST PROPOSÉ PAR Claudia Aubry que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

2. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Séance ordinaire du 14 juin
 - 3.2. Séance ordinaire du 18 septembre
 - 3.3. Discussions par courriel du mois d'août et septembre
 - 3.4. Suivi au procès-verbal

4. Parole au public
5. Sorties éducatives (Approbation)
6. Régie interne (Décision)
7. Acte d'établissement (Consultation)
8. Budget (1 de 3) (Approbation)
9. Points d'information/rapports
 - 9.1. Direction
 - 9.1.1. Bottin
 - 9.1.2. Halloween
 - 9.1.3. Autres
 - 9.2. Personnel enseignant
 - 9.2.1. Moyens de pression
 - 9.3. Service de garde
 - 9.4. Fondation
 - 9.5. CSSDM
 - 9.6. REPAQ
 - 9.7. Comités
10. Points divers
11. Levée de la réunion

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN

CE-2310-23-2

IL EST PROPOSÉ PAR Valéria Kravcenko que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.
Adoptée à l'unanimité.

3.2. SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE

CE-2310-23-3

IL EST PROPOSÉ PAR Claudia Aubry que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.
Adoptée à l'unanimité.

3.3. DISCUSSIONS PAR COURRIEL DU MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE

CE-2310-23-4

IL EST PROPOSÉ PAR Claudia Aubry que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.
Adoptée à l'unanimité.

3.4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Mathieu LeBlanc a eu une rencontre avec la ville pour discuter de la sécurisation de l'arrêt sur la 8e. Il a aussi discuté avec la brigadière. Le dossier doit être étudié (aucune action rapide). Le numéro de dossier est 23-272147 pour ceux qui désirent faire un suivi et ajouter leur voix à celle de Mathieu.

4. PAROLE AU PUBLIC

Christiane est présente, mais n'a rien à partager.

5. SORTIES ÉDUCATIVES

CE-231023-5

CONSIDÉRANT QUE les pratiques de la chorale Les Fous de la Gamme n'empiètent pas sur les activités de l'école

CONSIDÉRANT QUE les choristes signent une décharge pour la prise de responsabilité civile

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Therrien

QUE la chorale puisse continuer d'utiliser le gymnase pour leur pratique.

Adoptée à l'unanimité.

CE-231023-6

CONSIDÉRANT QUE c'est le début d'une collaboration entre le MEM et RDV pour tester leur offre éducative

CONSIDÉRANT QUE Anouska nous présentera le calendrier complet pour approbation lorsqu'il sera disponible

IL EST PROPOSÉ PAR Mihaela Stoie Dobre

QUE les élèves de 123B et 123C puissent participer à la sortie au MEM du 16 novembre.

Adoptée à l'unanimité.

6. RÉGIE INTERNE

Le document a été envoyé et lu par les membres du CÉ avant la réunion. Stéphanie Watt a fourni deux commentaires :

- Indiquer qu'un mandat est pour un an. Cependant, le gouvernement exige que chaque mandat soit de 2 ans, alors nous ne pouvons changer la durée du mandat dans la régie interne.
- Ajouter plus d'emphase qu'un consensus est souhaité et encouragé avant d'appeler un vote.

CE-231023-7

CONSIDÉRANT QUE la régie interne est adopté pour un an, mais que des modifications peuvent être faites en cours d'année pour s'enligner plus adéquatement au fonctionnement et aux besoins du CÉ,

IL EST PROPOSÉ PAR Claudia Aubry

QUE la régie interne soit adoptée avec la modification (sur le consensus) suggérée par Stéphanie Watt.

Adoptée à l'unanimité.

7. ACTE D'ÉTABLISSEMENT

Isabelle Di Torre Filion a consulté le CÉ concernant l'acte d'établissement.

8. BUDGET

Isabelle Di Torre Filion présente et explique le budget au CÉ.

Quelques-uns des points et explications amenés :

- Il y a eu moins de suppléance jusqu'à maintenant cette année.
- L'absence d'un(e) psychoéducateur(trice) engendre un surplus.
- L'item 'mobilier' inclut le remplacement des tapis de l'entrée.
- Plusieurs allocations supplémentaires spécifiques du gouvernement ont été arrêtées ou ont été diminuées. Par exemple, l'allocation pour les collations a beaucoup baissé. Le service de garde va garder un œil sur le budget et revenir au CÉ si le nombre de jours où une collation est offerte doit diminuer.
- Si une école est déficitaire pour une raison raisonnable et explicable, les écoles en surplus du centre de service épongent ses dettes.

CE-231023-8

IL EST PROPOSÉ PAR Mihaela Stoie Dobre

QUE le budget soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité.

9. POINT D'INFORMATION

9.1. DIRECTION

Isabelle Di Torre Filion a fait plusieurs mises à jour, toutes incluses dans L'informateur des parents envoyé le 24 octobre.

9.2. PERSONNEL ENSEIGNANT

Le personnel est toujours en attente de plus d'information concernant des journées de grève.

9.3. SERVICE DE GARDE

La campagne de financement pour la sortie durant le congé pédagogique de fin avril pour les élèves de 456 débutera sous peu. Les produits au OLA Bambou seront vendus en ligne. Le total amassé sera réparti entre tous les enfants.

9.4. FONDATION

Les dons vont bien : la Fondation a reçu \$2,177 à ce jour (incluant \$347 de dons mensuels), réparti entre 33 donateurs. L'objectif est de recevoir un don de 70% des familles.

9.5. CSSDM

Coralie Delhumeau a fait un retour sur la dernière rencontre, qui a eu lieu en virtuel.

9.6. REPAQ

La rencontre aura lieu vendredi prochain.

9.7. COMITÉS

Tous les comités ont démarré, sauf ceux qui nécessitent la présence d'un membre du personnel enseignant. Le mandat de chaque comité sera soumis à la prochaine rencontre du CÉ.

10. POINTS DIVERS

Aucun point divers.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20h27.



Isabelle Therrien, Présidente



Isabelle Di Torre Filion, Directrice

IL EST PROPOSÉ QUE par madame / monsieur [nom] :

QUE (ajouter votre texte)

QUE (ajouter votre texte)

Pour : Contre : Abstentions :

Adoptée majoritairement / Rejetée (03-CE-2021-2022)